

**PROCES VERBAL DE
DEPOT DE
REGLEMENT DE JEU**

SELARL LEROY & BLAIS

Huissiers de Justice associés

8A Ch. de la Mare aux Guerriers
TROUVILLE SUR MER BP 10044
14807 DEAUVILLE CEDEX

6 Place du Monument 14430 DOZULE

☎ : 02.31.88.13.54 - ☎ : 02.31.14.89.64

e.mail : leroy.blais@orange.fr



-PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU-

DATE = LE ONZE AOUT DEUX MILLE VINGT

A LA REQUETE DE :

La société SAEM DE GESTION DU CID « CENTRE INTERNATIONAL DE DEAUVILLE », société anonyme d'économie mixte de gestion du CID, au capital social de 1.665.712,00 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LISIEUX sous le N° B 383 203 197, dont le siège social est à DEAUVILLE (14 800), 1 avenue Lucien Barrière, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur Jacques BELIN, domicilié en cette qualité audit siège,

Je, soussignée, Maître Gwenaëlle BLAIS, Huissier de Justice associée de la SELARL LEROY & BLAIS, Huissiers de Justice à la Résidence de TROUVILLE SUR MER, 8 Chemin de la Mare aux Guerriers,

CERTIFIE et ATTESTE

Avoir reçu ce jour, en dépôt, le règlement du jeu concours organisé du 21 août 2020 au 13 septembre 2020 par la société SAEM de gestion du C.I.D et intitulé « «Festival du Cinéma Américain de Deauville », sur proposition du CENTRE INTERNATIONAL DE DEAUVILLE ET L'OFFICE DE TOURISME DES USA DANS LE CADRE DE LA 46^e édition DU FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN DE DEAUVILLE.

Le lot est composé de 2 billets d'avion aller-retour en classe économique sur un vol Delta Air Lines au départ de Paris Charles de Gaulle en 2021, offerts par la compagnie aérienne Delta Air Lines et sans valeur commerciale,

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort parmi les participants ayant correctement répondu aux trois questions posées sur le questionnaire de participation, ledit tirage au sort étant effectué par le Centre International de Deauville le 15 septembre 2020.

Une copie de ce règlement est annexée au présent procès-verbal à toutes fins de droit.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU** sur cinq feuilles annexe comprise pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : DEUX CENT QUATRE EUROS ET NEUF CENTIMES (voir détail ci-dessous)

COUT : Arrêté du 26 février 2016

Emolument.....	150,00
SCT (Frais de Déplacement).....	7,67

Total Hors Taxe.....	157,67
TVA (20 %).....	31,53
Taxe Forfaitaire.....	14,89

Total TTC.....	204,09



ANNEXE

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Festival du Cinéma Américain de Deauville » – PROPOSÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE DEAUVILLE ET L'OFFICE DE TOURISME DES USA DANS LE CADRE DE LA 46^e édition DU FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN DE DEAUVILLE

Article 1. Description du lot :

Le présent jeu concours permet de faire gagner le lot suivant comprenant :

- **2 billets d'avion aller-retour offerts par la compagnie aérienne Delta Air Lines**

Conditions d'utilisation du lot Delta Air Lines :

- Le gagnant recevra 2 billets d'avion en classe économique à utiliser sur un vol Delta Air Lines au départ de Paris Charles de Gaulle en 2021. Les vols seront soumis à disponibilité.
- Le prix sera remis sous forme de certificats électroniques échangeables contre des billets d'avion auprès du service commercial Delta Air Lines à Paris. Les certificats ne pourront être échangés que par la personne ayant gagné le concours.
- Le voyage devra être réservé pour 2021 et les billets utilisés au plus tard un an après la date de réservation. La période de validité ne pourra être rallongée. La confirmation du vol sera soumise à disponibilité au moment de la réservation. Aucune date particulière ne pourra être garantie par la compagnie aérienne. Les détails de la réservation seront envoyés au gagnant. Compte tenu de la situation sanitaire mondiale au 1^{er} août 2020, aucune date de validité précise ni d'utilisation des billets ne peut être donnée. L'utilisation des billets sera soumise à la réouverture du ciel aérien entre la France et les Etats-Unis.
- Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'un passeport en cours de validité et de tous les documents nécessaires à leur entrée sur le territoire américain (formulaire ESTA, visa éventuel, etc.). Voir le site www.office-tourisme-usa.com pour prendre connaissance des formalités d'entrée aux USA. Delta Air Lines se réserve le droit de refuser à l'embarquement les passagers qui ne seraient pas munis des documents nécessaires à l'embarquement et à l'arrivée sur le territoire américain.
- Les billets d'avion ne sont pas cessibles et ne pourront être utilisés sur une autre compagnie aérienne.
- Le voyage sera soumis au contrat de transport, ainsi qu'aux lois et réglementations de la compagnie Delta Air Lines. Les taxes de départ, s'il y en a, ou autres taxes seront à la charge du gagnant. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.
- Les détenteurs de cartes miles ne pourront être crédités des miles correspondant au lot.
- Le lot n'inclut pas le pré-acheminement vers ou depuis l'aéroport, ni les logements, repas et autres prestations qui ne seraient pas mentionnés dans le présent règlement. Toutes les prestations liées au voyage, hors billet d'avion, seront à la charge du gagnant et de son accompagnant.
- Dès que la réservation aura été validée, aucun changement de nom ne sera possible. Après l'émission des billets, le changement de date, d'heure et de routing seront permis (sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation souhaitée)
- Les 2 billets aller/retour devront être utilisés ensemble et tout mineur devra être accompagné d'un adulte.
- Ces billets n'ont pas de valeur commerciale et ne pourront donc pas être échangés contre une somme monétaire.
- Les sièges liés à ce type de billets étant limités, ils ne seront pas forcément disponibles sur tous les vols et toutes les destinations. Les billets n'étant pas transférables, cessibles, ni échangeables contre

de l'argent, ils seront nuls si échangés, vendus ou donnés à une tierce personne. Il est également interdit de vendre ou d'échanger les certificats qui vous seront envoyés. Tout billet obtenu par acte de vente ou par troc seront nuls et ne pourront faire l'objet d'un voyage.

CE LOT POUR 2 ADULTES NE COMPREND PAS :

- Tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique « Description du Lot »
- Les transports terrestres
- Les taxes aériennes et de sécurité, surcharges carburant éventuelles.
- Toutes les nuits d'hôtels et frais de repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners),
- Les boissons, les dépenses et extra de nature personnelle, les pourboires usuels
- Les visites, les excursions, les soins en spa, les activités sportives payantes, les droits d'entrée dans les parcs
- Les location de véhicules
- Les éventuels frais de vaccination
- Les frais d'obtention d'un passeport individuel biométrique en cours de validité pour les ressortissants français
- Les frais d'obtention d'une pré-autorisation d'entrée aux Etats-Unis (ESTA) à compléter impérativement par vos soins sur Internet au plus tard 72h avant le départ sur le site officiel : <https://esta.cbp.dhs.gov> (inscription payante obligatoire : 14 USD/personne au 1^{er} août 2020)
- Les assurances (assistance rapatriement, bagages, annulation avant le départ etc...).

Informations complémentaires

Le lot est non modifiable, non prolongeable, non remboursable, non cessible et non échangeable. Il ne peut être revendu en partie ou en totalité.

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuels liés à leur jouissance ou à leur utilisation.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots attribués par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

La procédure de réservation du voyage (e-mail et téléphone) sera communiquée directement au gagnant.

Pour des raisons de disponibilité, nous vous conseillons de contacter votre tour opérateur en premier avant de vous engager fermement sur des vols transatlantiques.

Remise des lots

Le gagnant sera contacté par courrier électronique et ou par téléphone dans les jours suivant les résultats pour vérification de ses coordonnées. S'il ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi du premier courrier électronique de l'Office du Tourisme des USA, son gain sera perdu. L'ensemble des conditions d'utilisation du lot lui seront fournies par mail.

Article 2. DÉROULEMENT DU VOTE

Toute personne physique disposant d'une connexion internet pourra se rendre sur le site internet du festival : <https://www.festival-deauville.com>

Pour participer au jeu, les participants doivent compléter le questionnaire de participation en ligne et répondre à toutes les questions qui y sont posées. Chaque question ne comporte qu'une seule solution correcte. Les participants ne doivent fournir qu'une seule réponse par question. Seuls les participants ayant répondu positivement aux questions pourront participer au tirage au sort.

Le questionnaire doit également comporter l'adresse email et le téléphone de la personne participante au jeu concours.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES SPECTATEURS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société C.I.D Deauville et Office de Tourisme des USA ainsi que les membres de leur famille et toute personne travaillant pour une compagnie aérienne.

Article 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué parmi les joueurs ayant donné la bonne réponse aux trois questions posées sur le questionnaire de participation. Le jeu concours aura lieu du 21 août 2020 au 13 septembre 2020. Le tirage au sort sera effectué le mardi 15 septembre 2020.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contrepartie financière, ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur ou quelque cause que ce soit, et est non cessible. Toutefois en cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de modifier en tout ou partie le lot, sans que cette modification ouvre droit à une quelconque compensation.

Article 5. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les participants sont informés que les données collectées les concernant, dans le cadre de cette démarche, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du lot. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par le Centre International de Deauville et l'Office du Tourisme des USA, mais ne seront ni cédées, ni transmises à des tiers.

Conformément à la « Loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent. Pour cela il suffit d'en faire la demande soit : par voie postale au Service Communication du Centre International de Deauville (1, av. de Lucien Barrière - 14800 Deauville) ou par mail à communication@congres-deauville.com

La SAEM DE GESTION DU C.I.D, co-organisateur du Festival du Cinéma Américain de Deauville a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement et se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer la manifestation ou de modifier ce règlement, à tout moment, en fonction des exigences de son exploitation. Aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participants. La participation à ce Jeu concours du 46^e Festival du Cinéma Américain de Deauville implique l'acceptation du présent règlement. Toute correspondance doit être adressée au **Centre International de Deauville - 1, av. de Lucien Barrière - 14800 Deauville.**

Article 6. DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent document est déposé en l'Etude SELARL LEROY & BLAIS, Huissiers de Justice associés à TROUVILLE SUR MER (14360), 8 Chemin de la Mare aux Guerriers et peut être consulté sur simple demande. Le règlement est adressé par la société organisatrice gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, à l'adresse suivante : *Centre International de Deauville - Service communication - 1, avenue Lucien Barrière - 14800 Deauville.* Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

